

**COMMUNE DE MEZIN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers en exercice : 13****Présents : 9****Pouvoirs : 3****POUR : 12**

L'an deux mille dix-neuf, le 15 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Mézin, dûment convoqué le 07 février 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBERT, Maire.

*Présents : Monsieur Jacques LAMBERT, Madame Dominique BOTTÉON, Monsieur Pascal DE BRITO, Madame Patricia DUBOUCH, Madame Brigitte PULICANI, Madame Mary GRAHAME-LUCAS, Monsieur Yves ALEXANDRE, Monsieur Bernard DULHOSTE, Monsieur Jean-Michel MANABERA.*

*Excusés : Monsieur Alain VILLA donne pouvoir à Monsieur Jacques LAMBERT, Madame Mélanie DASTE donne pouvoir à Madame Dominique BOTTÉON, Monsieur Julien CHAPOLARD donne pouvoir à Monsieur Pascal DE BRITO.*

*Absente : Madame Christiane DUCOUSSO.*

*Secrétaire de Séance : Madame Dominique BOTTÉON.*

**DEL 4/2019****Objet : Demande de subvention investissement auprès du Conseil Départemental pour la refonte muséographique du Musée du liège et du bouchon**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre du développement et de la sauvegarde des équipements et collections des établissements patrimoniaux, en plus de la demande de subvention pour l'aide à la programmation culturelle de l'année 2019, une demande de subvention investissement va être déposée auprès du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne – Direction de la Culture. Le projet de refonte muséographique permettra de rafraîchir les équipements muséographiques du Musée, tels les panneaux, cartels, calicots..., qui auront 20 ans en 2019 et de renouveler l'offre culturelle du Musée, en adoptant de nouvelles pratiques multimédias : création de vidéos et d'un Escape Game.

Monsieur le Maire propose de déposer le dossier de demande de subvention investissement selon le budget prévisionnel suivant :

- montant total des dépenses liées à cet investissement : 15 013 €,
- montant total des produits : 15 013 € **incluant l'aide financière du Département de 4 504 €** représentant 30% du total des produits.

Considérant l'exposé du Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :**

- **DE DEMANDER** l'aide financière du Département à hauteur de 30%, soit 4 504 €,
- **D'INSCRIRE** la dépense et la recette au BP 2019,
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jacques LAMBERT

